

LE PROJET DE CHARTE—LES PROPOSITIONS FÉDÉRALES  
EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ SOCIALE

**L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition):** Monsieur l'Orateur, n'est-il pas exact qu'en même temps que l'ensemble des réformes constitutionnelles qu'on vient d'annoncer au Parlement et au peuple du Canada, il y avait aussi une proposition globale au niveau administratif ou politique au sujet de l'élargissement des programmes à frais partagés du gouvernement fédéral dans le cadre d'un programme social élargi? N'est-il pas exact que ce projet fait partie de l'ensemble? Ma question n'est pas litigieuse, mais le Parlement ne devrait-il pas être au courant de toutes les propositions? Je demande bien sincèrement à mon honorable ami s'il y a des raisons de ne pas révéler cette partie?

**L'hon. Mitchell Sharp (premier ministre suppléant):** Monsieur l'Orateur, le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux ne sont saisis pour étude que de la charte telle qu'elle a été approuvée à la conférence de Victoria. Il existe en outre, bien entendu, une politique d'assistance sociale qu'étudie le gouvernement fédéral, comme l'a exposée le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social dans un document qu'il a présenté pour servir de base aux débats. Le gouvernement du Canada étudie aussi ce projet et nous n'avons jusqu'ici abouti à aucune décision précise dans ce domaine. Voilà l'état actuel des choses.

LES PROVINCES ET LE PROJET DE CHARTE

**M. Lincoln M. Alexander (Hamilton-Ouest):** Monsieur l'Orateur, le premier ministre suppléant voudrait-il dire à la Chambre si, jusqu'à maintenant, d'autres provinces que l'Ontario ont accepté la charte?

**L'hon. Mitchell Sharp (premier ministre suppléant):** Pas que je sache. Je ne puis que dire à la Chambre que j'ai été heureux d'apprendre que le gouvernement de l'Ontario avait accepté la charte et qu'il la recommanderait à l'assemblée législative ontarienne.

\* \* \*

LA JEUNESSE

L'ÉTUDE CULTURELLE ENTREPRISE PAR LE MINISTÈRE  
DE LA SANTÉ NATIONALE ET DU BIEN-ÊTRE SOCIAL—L'INFORMATION DE CERTAINS ORGANISMES DE  
L'ÉTAT

**M. David Orlikow (Winnipeg-Nord):** Monsieur l'Orateur, en l'absence du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, je voudrais poser une question au premier ministre suppléant. Le gouvernement a-t-il connaissance d'un programme mis au point par le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social et intitulé «Étude sur la culture de la jeunesse, 1971», dans le cadre duquel 200 jeunes gens sont invités à fournir des renseignements très personnels sur d'autres jeunes en échange d'une rémunération de \$87.50 par semaine?

**L'hon. Mitchell Sharp (premier ministre suppléant):** Monsieur l'Orateur, je vais transmettre cette question à mon collègue qui y répondra dès son arrivée à la Chambre.

[L'hon. M. Sharp.]

**M. Orlikow:** Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Le premier ministre suppléant voudrait-il demander au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social de dire à la Chambre au moment où il lui fera rapport si les renseignements recueillis pour les besoins de cette étude seront accessibles à d'autres organismes du gouvernement, en particulier à la Gendarmerie royale, à l'instar de ce qui se fait aujourd'hui pour les informations que compile le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social sur certaines collectivités.

**L'hon. M. Sharp:** Monsieur l'Orateur, je suis persuadé que mon collègue prendra connaissance de tout ceci en lisant demain le compte rendu officiel et qu'il fera de son mieux pour répondre à mon honorable ami.

**M. Orlikow:** Monsieur l'Orateur, puis-je poser une dernière question supplémentaire? Le premier ministre suppléant voudrait-il s'entretenir avec le ministre intéressé pour savoir si ce dernier est disposé à faire une déclaration à l'appel des motions à la Chambre au sujet de l'objectif que se propose cette étude et la raison qui justifie que le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social recueille et conserve des renseignements sur la conduite politique et sexuelle de la jeunesse?

**M. W. B. Nesbitt (Oxford):** J'ai une question supplémentaire à poser, monsieur l'Orateur. Le premier ministre suppléant pourrait-il demander à son collègue de nous dire, quand il fera sa déclaration à la Chambre, quelles sont les normes exactes de sélection des enquêteurs?

\* \* \*

LE LOGEMENT

LA SUPPRESSION DE LA TAXE DE VENTE SUR LE MATÉRIEL  
ANTIPOLLUTION—APPLICATION AUX SYSTÈMES  
DE CHAUFFAGE DES MAISONS

[Français]

**M. Gérard Laprise (Abitibi):** Monsieur l'Orateur, je désire poser une question à l'honorable ministre sans portefeuille responsable de l'habitation.

Dans son exposé budgétaire, le ministre des Finances a annoncé que la taxe de vente de 12 p. 100 sur le matériel antipollution serait supprimée. Le ministre pourrait-il dire si cet allègement fiscal s'applique aux installations de chauffage utilisées dans les habitations?

[Traduction]

**L'hon. Mitchell Sharp (premier ministre suppléant):** Monsieur l'Orateur, puisque nous poursuivons le débat sur le budget aujourd'hui, il me semble que c'est au ministre des Finances et autres ministres intéressés de répondre à toutes ces questions.

\* \* \*

LE RECENSEMENT

L'APPLICATION DE LA LOI SUR LES LANGUES OFFICIELLES

**M. A. D. Hales (Wellington):** Monsieur l'Orateur, je pose ma question au ministre de l'Industrie et du Commerce, qui est chargé du recensement. Le ministre entend-il commenter les observations du Commissaire aux langues officielles portant que le recensement de 1971 violait la loi sur les langues officielles.